Image not found or type unknown

Dénnonciation d'un mandat simple.

Par **bleu marianne**, le **15/02/2018** à **12:26**

Bonjour,
Nous sommes quatre propriétaires qui mettons en vente un Bien.
une agence immobilière à contacté ma grand mère et lui a fait signer un mandat simple.
j'ai eu vent de la situation par un autre agent qui découvre a parution d'une annonce à un prix inférieur à celui des autres agences. (pas de vis car le mandat englobe un montant total de l'appartement et d'un garage. juste une démarche commerciale peu éthique)
Je contacte l'agent en question et lui demande une copie du mandat pour que je le consulte. (il attendra que les 14jours de rétractation soient écoulés pour me l'envoyer.)
si aucun des trois autres propriétaires n'ont signés le mandat, peut on le dénoncer comme nul et faire annuler toute collaboration avec l'agence en question?
Merci pour votre aide.
Cordialement.

Par **janus2fr**, le **15/02/2018** à **12:54**

Bonjour,
Il est bien évident que si un seul des 4 propriétaires a signé ce mandat sans avoir la procuration des 3 autres, il est nul.

Par **bleu marianne**, le **15/02/2018** à **15:06**

merci janus 2fr

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés